



TSXV: LOT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold annonce la clôture de la deuxième tranche de son placement privé

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE FILS DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Montréal (Québec), le 31 décembre 2024 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT) (« TomaGold » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a procédé à la clôture de la deuxième tranche (la « deuxième tranche ») de son placement privé sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment (le « placement privé »). Dans le cadre de la clôture de la deuxième tranche, la Société a émis 7 600 000 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,02 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 152 000 \$ et a émis 3 200 000 actions ordinaires sur une base « accréditive » (les « actions accréditives ») au prix de 0,025 \$ par action accréditive pour un produit brut de 80 000 \$.

Suite à la clôture de la deuxième tranche du placement privé, 239 751 753 actions ordinaires de la Société sont émises et en circulation.

Tous les titres émis dans le cadre de la deuxième tranche du placement privé seront assujettis à une période de détention statutaire de 4 mois et un jour à compter de leur émission, expirant le 1er mai 2025 et, le cas échéant, selon la période de détention de la Bourse de croissance TSX. Au total, TomaGold a émis 7 600 000 actions ordinaires et 13 800 000 actions accréditives dans le cadre de la première et de la deuxième tranche du placement privé.

Deux dirigeants, dont l'un est également administrateur de TomaGold (les « initiés ») ont acheté, directement et indirectement, 6 600 000 actions ordinaires et 1 600 000 actions accréditives pour une contrepartie totale de 172 000 \$. L'émission d'actions ordinaires et d'actions accréditives aux initiés constitue une transaction entre parties apparentées, mais est exemptée des exigences d'évaluation formelle et d'approbation des porteurs minoritaires du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 ») puisque les titres de TomaGold ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse de valeurs identifiée à l'article 5.5(b) du Règlement 61-101 et que la juste valeur marchande des actions ordinaires et des actions accréditives émises aux initiés n'excède pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société. TomaGold n'a pas déposé de déclaration de changement important concernant la participation des initiés au moins 21 jours avant la clôture du placement privé, car la participation des initiés n'a pas été déterminée à ce moment-là.

Des clôtures additionnelles du placement privé peuvent avoir lieu jusqu'au 20 janvier 2025, sous réserve d'un maximum de 25 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,02 \$ l'action ordinaire et d'un maximum de 20 000 000 d'actions accréditives au prix de 0,025 \$ l'action accréditive, pour un produit brut total maximum de 1 000 000 \$.

La clôture du placement privé demeure assujettie à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (telle que définie dans la Regulation S de la U.S. Securities Act), ou pour son compte ou son bénéfice, à moins d'être inscrits en vertu de la U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières d'un État, ou en vertu d'une dispense de ces exigences d'inscription.

À propos de TomaGold

Corporation TomaGold (TSXV: LOT) est une société d'exploration minière canadienne spécialisée dans l'acquisition, l'évaluation, l'exploration et le développement de projets miniers d'or, de cuivre, d'éléments des terres rares et de lithium.

Contact:

David Grondin

Président et chef de la direction

(514) 583-3490

www.tomagoldcorp.com

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prospectives figurent la capacité à mener à bien le placement privé, les cours du marché, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.